I N A M I
Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Circulaire aux hôpitaux

Circ. 2025/009

Service des Soins de Santé

Correspondant: Virginie Millecam
Pharmacien
Tél: **Fax:**
E-mail: Secr-farbel@riziv-inami.fgov.be
Nos références: **Bruxelles, le** 18 septembre 2025

<u>Concerne</u> : **Fin de l'indisponibilité de l'Ozempic - Fin de la levée temporaire de l'interdiction de cumul de l'Ozempic avec les autres incrétinomimétiques**

Madame, Monsieur,

La circulaire qui était en vigueur depuis 3 ans dans le cadre de l'indisponibilité temporaire de la spécialité pharmaceutique Ozempic (sémaglutide) est à présent supprimée en raison de la fin de l'indisponibilité.

A partir du 1er octobre 2025, l'interdiction de cumul est à nouveau d'application entre la spécialité Ozempic et les autres spécialités de la classe des incrétinomimétiques (A-92).

Respectueusement,

Le fonctionnaire dirigeant

Digitaal ondertekend
door Mickaël Daubie
(Signature)
Datum: 19/09/2025
07:54:08

Mickaël Daubie
Directeur général.